

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail- Justice- Solidarité



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION A DISTANCE



Réf: LB/02/20/0010

Vu l'Arrêté N° 5765/MESRS/CAB/97 du 24 octobre 1997 portant réglementation des Diplômes de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée;
Vu l'Arrêté N° 04/497/MESRS/CAB du 25 février 2004, portant création de l'Institut Supérieur de Formation à Distance;
Vu l'Arrêté N° 2007/3475/MESRS/CAB du 11 octobre 2007, portant réglementation des études de premier cycle de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée;

Le Diplôme de Licence (Premier Cycle LMD)

est décerné à Mohamed Lamine SAM, Matricule: 136020061
Né(e) en 1981 à Conakry (Guinée), de Hamidou et de Assiatou DIALLO. Nationalité: Guinéenne
Le titulaire a satisfait aux exigences du Programme de Licence Droit avec la Mention: ASSEZ BIEN

En foi de quoi, le Conseil de l'Institut, en vertu de ses pouvoirs, lui décerne le grade de Licencié en Droit.



Le Chef Service Scolarité

[Signature]

Mamedou Saliou BARRY



Conakry, le 17 février 2020

Le Directeur Général

[Signature]

Pr Mamadou Saliou DIALLO